



Observatoire des marchés publics romand

p.a. SIA section vaud

av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse:

10.03.2025

Titre du projet du marché:

Collège des 4 Marronniers - Rénovation des toitures

Forme / genre de mise en concurrence:

Appel d'offres avec cahier des charges détaillé

ID du projet:

#12018

N° de la publication SIMAP:

#12018-01

Date de publication SIMAP:

07.03.2025

Adjudicateur:

Ville d'Yverdon-les-Bain, Service des bâtiments (BAT), Avenue des Sports 14, 1401 Yverdon-les-Bains

Organisateur:

Ville d'Yverdon-les-Bain, Service des bâtiments (BAT), Avenue des Sports 14, 1401 Yverdon-les-Bains, bat@ylb.ch

Inscription:

-

Visite:

Pas de visite prévue.

Questions:

21/03/2025, via SIMAP.ch

Rendu documents:

11/04/2025 à 12h00, le cachet postal ne fait pas foi.

Rendu maquette:

Pas de maquette à rendre

Type de procédure:

Procédure ouverte, non soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.

Genre de prestations / type de mandats:

Mandat de bureau d'étude spécialisé en travaux de toiture

Description détaillée des prestations / du projet:

Le projet consiste à rénover entièrement les toitures du collège des 4 Marronniers, salle de gym et Pavillon 1. L'étude devra prendre en compte les recommandations du rapport CECB+ et veiller à proposer des solutions conformes aux exigences énergétiques et environnementales actuelles. L'étude doit également anticiper un assainissement complet à moyen terme, notamment la pose d'une isolation périphérique en façades.

L'offre d'honoraires comprendra l'ensemble des prestations suivantes :

Phase 1 (sur crédit d'étude):

- Tous les relevés nécessaires
- Analyse de l'état actuel des toitures y compris études statiques nécessaires
- Étude de faisabilité, avec estimation budgétaire pour 2 variantes :
 - A. Rénovation de toiture existante (standard)
 - B. Toiture combinée (végétalisée et équipée de panneaux solaires)
- Projet de l'ouvrage (variante retenue) : des propositions techniques pour la rénovation, incluant les aspects thermiques, structurels et patrimoniaux.
- Projet d'exécution / Détails techniques
- Appels d'offres, comparaison des offres, proposition d'adjudication
- Un calendrier prévisionnel des interventions

Phase 2 (sur crédit réalisation):

- Exécution de l'ouvrage et Direction de travaux
- Mise en service et réception des travaux
- Travaux de garantie
- Décompte final

Communauté de mandataires:

Non admise.

Sous-traitance:

Non admise.

Mandataires préimpliqués:

Aucun mandataire préimpliqué d'indiqué.

Comité d'évaluation ou Jury:

Membres :

- Mme LAURENCIN Lise, Architecte / Chargée de missions;

- M. PANTET Samuel, Dipl. Ing. phys. EPFL / Chef de projet en efficacité énergétique;
- M. CORDEIRO Tiago Mateus, Architecte / Chef de projet;
- M. GILLIERON David, Technicien / Responsable d'immeubles (scolaire);

Suppléant :

- M. SUTTERLET Jean-François, Responsable de la Filière "Gestion Immobilière";

Conditions de participation:

- Être un bureau d'étude spécialisé en travaux de toiture - couverture - ferblanterie - étanchéité (BAMO Technique).
- Être porteur du diplôme de maîtrise fédérale en ferblanterie / couverture ou équivalent.
- Fournir les attestations demandées, d'une durée de validité de maximum 6 mois.

Critères d'aptitude:

-

Critères d'adjudication / de sélection:

1. Prix - pondération 40% ;
 - 1.1 Montant de l'offre - pondération 30% ;
 - 1.2 Nombre d'heures - pondération 10% ;
2. Qualité - pondération 30% ;
 - 2.1 Cinq références - pondération 25% ;
 - 2.2 Compréhension des prestations - pondération 5% ;
3. Organisation - pondération 20% ;
 - 3.1 Capacité en personnel - pondération 5% ;
 - 3.2 Nombre, planification et disponibilité des moyens et ressources pour l'exécution du marché - pondération 10% ;
 - 3.3 Entreprise formatrice - pondération 5% ;
4. Durabilité - pondération 10% ;
 - 4.1 Mode opératoire d'exécution du marché - pondération 7% ;
 - 4.2 Contribution de l'entreprise au développement durable - pondération 3% ;

Le barème des notes va de 0 à 5. Le critère du prix (1.1) est noté selon la méthode T2 du Guide romand des marchés publics. Le critère du temps consacré est noté selon la méthode T4 du Guide romand des marchés publics.

Indemnités / prix:

Aucune.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce:

Qualités de l'appel d'offres:

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.
- La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante.
- Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA (2022).
- Les délais sont corrects.
- Le nombre de membres du collège d'évaluation est suffisant et ceux-ci disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée et à une appréciation adéquate des offres conformément à l'art. 12.3 SIA 144 (2022).
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont mentionnées et sont correctes.
- L'échantillon de travail exigé par le maître d'ouvrage (permet une analyse approfondie du problème conformément au règlement SIA 144 (2022).

Manques de l'appel d'offres:

Les mandataires préimpliqués ne sont pas mentionnés et les règles de leur participation / exclusion du marché ne sont pas indiquées.

Observations de l'OMPr:

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, bien qu'il en respecte que les principes généraux.
- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.
- L'OMPr constate que les délais de procédure ont été réduits à 35 jours calendaires conformément à l'art.11, al.5 AMP.

Évaluation de l'OMPr:



CRAIA

Conférence Romande des Associations,
d'Ingénieurs et d'Architectes